

Marianne du 14 Juillet



Dessinés par Eve Luquet

Gravés en taille-douce par Claude Jumelet

Format vertical 15 x 22, 100 timbres à la feuille et carnet autocollant de 10 figurines pour le timbre à validité permanente

Vente anticipée le 14 juillet 1997 à Paris et au chef-lieu de tous les départements

Vente générale le 15 juillet 1997

“Liberté, Égalité, Fraternité” : pour la première fois, la devise républicaine accompagne le visage de *Marianne* sur un timbre d’usage courant. Après les *Marianne* signées Cheffer, Béquet, Gandon et Briat – la dernière remontant au bicentenaire de la Révolution, en 1989 – voici donc celle qui, selon toute vraisemblance, franchira le seuil du prochain millénaire, affichant sur des millions de lettres son regard déterminé, ses attributs républicains – devise et bonnet phrygien – mais aussi sa fibre européenne, symbolisée par les étoiles qui parsèment le ciel du timbre.

Une *Marianne* cheveux au vent qui incarne une France jeune et dynamique. En mouvement.

Date hautement symbolique, cette très républicaine effigie sera émise en “premier jour” le 14 juillet 1997, simultanément dans tous les départements français.

La *Marianne* du 14 juillet a été créée – c’est encore une première – par une femme, Eve Luquet, qui a réalisé son premier timbre en 1986. Sa maquette a été retenue à l’issue d’un concours ouvert aux artistes familiers des techniques du timbre. Un jury dirigé par le Président de La Poste et constitué de personnalités qualifiées a sélectionné cinq œuvres parmi une trentaine de créations présentées de manière anonyme. Les cinq projets ont ensuite été proposés, selon la tradition, au Président de la République qui a confirmé le choix du jury en retenant l’œuvre qui avait réuni le plus grand nombre de suffrages lors des délibérations. La gravure du “poinçon original”, au burin, a été réalisée par Claude Jumelet, maître graveur à l’Imprimerie des timbres-poste.

Le timbre-poste sans valeur affichée et à validité permanente, de couleur rouge, est destiné à l’affranchissement des lettres jusqu’à 20 grammes. Il peut être utilisé pour la France, les DOM-TOM et les relations internationales dont le tarif est celui du régime intérieur.

Le timbre-poste à 2,70 F, de couleur verte, correspond au tarif du premier échelon de poids de l’Écopli.

Le timbre-poste à 3,80 F, de couleur bleue, correspond au premier échelon de poids d’un envoi prioritaire à destination de certains pays d’Europe, du Maroc, de la Tunisie et de l’Algérie.

1997

Reproduction interdite

LA POSTE

LES TIMBRES-POSTE DE FRANCE

**MARIANNE
DU 14 JUILLET**



Vente anticipée le 14 juillet 1997
à Paris et au chef-lieu de tous les départements
Vente générale dans tous les bureaux de poste
le 15 juillet 1997



LA POSTE 

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Dessinés par Eve Luquet

Gravés en taille-douce par Claude Jumelet

Format vertical 15 x 22

100 timbres à la feuille

MARIANNE DU 14 JUILLET

“Liberté, Égalité, Fraternité” : pour la première fois, la devise républicaine accompagne le visage de *Marianne* sur un timbre d’usage courant. Après les *Marianne* signées Cheffer, Béquet, Gandon et Briat – la dernière remontant au bicentenaire de la Révolution, en 1989 – voici donc celle qui, selon toute vraisemblance, franchira le seuil du prochain millénaire, affichant sur des millions de lettres son regard déterminé, ses attributs républicains – devise et bonnet phrygien – mais aussi sa fibre européenne, symbolisée par les étoiles qui parsèment le ciel du timbre. Une *Marianne* cheveux au vent qui incarne une France jeune et dynamique. En mouvement. Date hautement symbolique, cette très républicaine effigie sera émise en “premier jour” le 14 juillet 1997, simultanément dans tous les départements français.

La *Marianne* du 14 juillet a été créée – c’est encore une première – par une femme, Eve Luquet, qui a réalisé son premier timbre en 1986. Sa maquette a été retenue à l’issue d’un concours ouvert aux artistes familiers des techniques du timbre. Un jury dirigé par le Président de La Poste et constitué de personnalités qualifiées a sélectionné cinq œuvres parmi une trentaine de créations présentées de manière anonyme. Les cinq projets ont ensuite été proposés, selon la tradition, au Président de la République qui a confirmé le choix du jury en retenant l’œuvre qui avait réuni le plus grand nombre de suffrages lors des délibérations. La gravure du “poinçon original”, au burin, a été réalisée par Claude Jumelet, maître graveur à l’Imprimerie des timbres-poste.

Le timbre-poste sans valeur affichée et à validité permanente, de couleur rouge, est destiné à l’affranchissement des lettres jusqu’à 20 grammes. Il peut être utilisé pour la France, les DOM-TOM et les relations internationales dont le tarif est celui du régime intérieur.

Le timbre-poste à 2,70 F, de couleur verte, correspond au tarif du premier échelon de poids de l’Écopli.

Le timbre-poste à 3,80 F, de couleur bleue, correspond au premier échelon de poids d’un envoi prioritaire à destination de certains pays d’Europe, du Maroc, de la Tunisie et de l’Algérie.